



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 90554

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes liés à l'apprentissage de l'italien au collège. Alors que la réforme des collèges s'apprête à rendre obligatoire l'apprentissage d'une seconde langue dès la classe de 5ème, de nombreux enseignants d'italien constatent une baisse de dotation horaire dans leur discipline et s'inquiètent du devenir des classes bi-langues. Les membres du bureau de l'AEIAT - association qui représente les professeurs d'italien de l'académie de Toulouse, expriment vivement leurs inquiétudes à ce sujet. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement afin de veiller à préserver une continuité dans la diversification de l'offre des langues vivantes, en particulier dans l'académie de Toulouse.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90554

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8010

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)